



Les inégalités femmes-hommes plus fortes dans les quartiers politiques de la ville

En juin dernier le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) a publié une étude inédite « Les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux ». Cette étude a été suivie par le rapport EGALiTER - "Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers politiques de la ville et dans les territoires ruraux fragilisés". 10 millions de femmes et d'hommes résident dans ces territoires. Le constat des travaux est sans appel : les fractures territoriales renforcent les inégalités entre les femmes et les hommes.

L'étude est la première phase de diagnostic quantitatif du groupe de travail EGATER (concernant l'égalité territoriale) du HCEfh relatif aux inégalités femmes-hommes dans les quartiers politiques de la ville et les territoires ruraux fragilisés. Elle présente les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux fragilisés. Le rapport la complète avec des données quantitatives supplémentaires, mais aussi qualitatives en rendant visibles les innovations existantes et il formule également des préconisations à l'attention des décideurs et décideuses publics pour faire progresser l'égalité dans tous les territoires.

Les inégalités femmes-hommes dans les quartiers sont renforcées dans les domaines de l'emploi et de la santé. Les stéréotypes de sexe pèsent également plus lourd.

- *Emploi : entre inactivité et précarité*

On observe un retrait massif du marché du travail des femmes des quartiers (1 femme sur 2 ne travaille pas), et une plus forte précarité des femmes en zone rurale (2 femmes sur 5 occupent un emploi à temps partiel). Cette situation, qui s'est aggravée avec la crise économique, touche plus particulièrement les femmes immigrées et les jeunes femmes ;

- *Santé et soins : une accessibilité entravée*

Alors que plus d'1 femme sur 4 déclare avoir renoncé à des soins dans les quartiers, c'est la distance géographique qui entrave l'accessibilité aux soins des femmes en zones rurales. Cet éloignement géographique biaise par ailleurs l'accès à d'autres services publics, tels que le service d'accueil de la petite enfance, dont les lacunes pèsent en premier lieu sur les femmes ;

- *Stéréotypes et rôles de sexe : une répartition plus traditionnelle et prescriptive*

Dans les quartiers, les femmes sont mères plus tôt (1 femme de moins de 25 ans sur 5 est mère) quand en zones rurales, et alors qu'elles sont plus diplômées que nationalement, les femmes migrent moins que leurs homologues masculins vers des zones économiques plus dynamiques. La tolérance à l'inactivité des femmes est ici particulièrement forte, chez les habitant-e-s de ces territoires comme chez les acteurs publics.

Schéma 9 : Part des salarié-e-s à temps plein, par sexe, en Zus et hors Zus

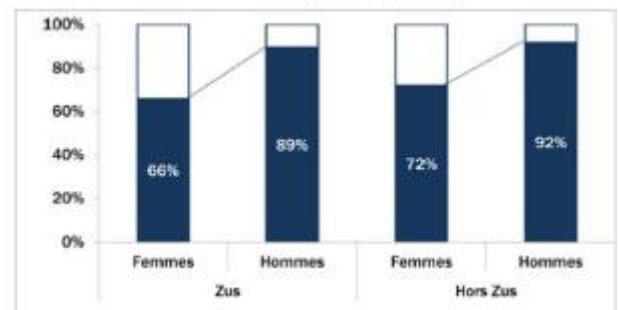
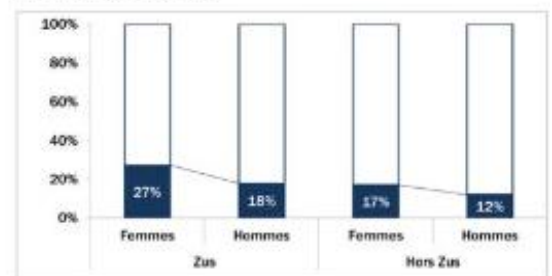


Schéma 17 : Part des personnes ayant renoncé à des soins, par sexe, en Zus et hors Zus



Agenda de la Commission

La prochaine réunion de la Commission aura lieu

le lundi 29 septembre 2014, à 19h30
A la Fédération PS de Paris
32 rue Alexandre Dumas
75011 PARIS (M° Rue des Boulets)

La réunion sera consacrée au thème suivant :
 « Les inégalités femmes hommes dans les quartiers prioritaires »

La commission accueillera et dialoguera avec Mme Florence Le Ny de l'Association Projets 19 autour du projet « Parcours d'elles ».

La réunion se prolongera par un pot convivial.

Pour en savoir plus sur cette association : <http://www.projets19.org/>

Pour retrouver l'étude dans son intégralité :

<http://bit.ly/QF2Rh2>

Pour retrouver le rapport dans son intégralité :

http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hcefhRapEgaliter_VF-2.pdf

Les états généraux du Parti socialiste : c'est parti !



29 AOÛT - 6 DÉCEMBRE 2014

« Etre capable de porter un projet de société, dire ce qu'est un socialisme moderne, ce n'est pas un débat secondaire, c'est essentiel. Et vital. Il faut répondre à ce qu'est le socialisme, en quoi il est la réponse moderne, quel type de société il veut promouvoir, qu'est-ce que l'égalité, l'émancipation, la liberté, la laïcité aujourd'hui. Quelle est notre vision de l'Europe au moment où les critères d'après crise vont céder le pas aux critères de sortie de crise. » Par ces mots, le premier secrétaire, Jean-Christophe Cambadélis, invitait les socialistes, lors du Conseil national du 14 juin dernier, à « reconstruire ensemble » leur identité. C'est le sens des États généraux.

Les socialistes, individuellement ou collectivement, sont invités à contribuer aux états généraux.

Une douzaine de thèmes, qui peut être complétée, sont proposés : émancipation et progrès ; transformation et mondialisation ; croissance et social-écologie ; état social et service public ; Etat et contrat ; entreprise et ré-industrialisation ; activité et plein emploi ; nation et intégration ; laïcité et République ; démocratie et représentation ; droits et individus ; Europe et souveraineté.

Les états généraux se déroulent en trois temps : le premier, du 29 août au 11 octobre est le temps de contribution des militant-e-s, sympathisant-e-s et des sections. Le deuxième temps, du 13 octobre au 7 novembre permettra d'approfondir les réflexions au regard de l'ensemble des contributions déjà publiées sur le site et des travaux engagés au sein des sections ; c'est aussi le temps des fédérations qui débattront et pourront contribuer. Le dernier temps, du 9 novembre au 5 décembre, sera celui de la synthèse et de l'élaboration de la charte de l'identité socialiste. Ces trois mois de travaux, de débats et de contributions des socialistes se concluront par un grand rassemblement national, le 6 décembre 2014.

Pour contribuer et tout savoir sur les états généraux du Parti socialiste : consulter [le guide des états généraux](#) et [la plateforme des états généraux](#).

La maternité des Lilas restera bien aux Lilas



Après quatre années de mobilisation des personnels, de nombreuses personnalités (des vidéos, des tribunes dont celle [publiée en juillet 2014](#) ; un [site de mobilisation](#)), de militant-es de gauche, après quatre années de mobilisation que la Commission Egalité a régulièrement relayée et soutenue, la Maternité des Lilas restera bien aux Lilas.

En effet, «le projet de Montreuil étant rejeté par les équipes de la maternité, il faut que nous travaillions avec elles pour trouver une autre solution, qui soit elle aussi financable et viable», a confirmé l'ARS d'Ile-de-France, en réaffirmant son soutien à l'établissement. Le

projet initial, qui consistait à reconstruire la maternité dans le même quartier, va donc être remis à l'étude.

Ce maintien aux Lilas est essentiel pour permettre que continue l'engagement commencé il y a 50 ans pour les droits des femmes. En effet, la maternité pratique 1 500 accouchements par an et est emblématique de la lutte pour les droits des femmes depuis sa création. Pilule, avortement, accouchement sans douleur : cette clinique est pleinement engagée pour le droit des femmes à choisir leur maternité, et à disposer de leur corps. Mais ses locaux sont vétustes et exigus, c'est pourquoi en juin 2013 l'Agence régionale de santé avait envisagé de la transférer à Montreuil. Ce projet de transfert avait aussitôt suscité l'opposition forte des équipes hospitalières, qui craignaient de devoir renoncer à la spécificité de leur approche.

La fin de la fin de l'avortement en Espagne ?

Selon un article du quotidien espagnol «[El Mundo](#)» et seulement neuf mois après son adoption par le gouvernement conservateur de Mariano Rajoy, en Espagne «ne verra pas le jour». Suite à des oppositions et des manifestations massives en Espagne et partout en Europe, cette loi n'arrivera vraisemblablement pas au Parlement.

Le texte était une vraie régression pour les droits des femmes : d'après les termes de la loi, l'IVG n'aurait été autorisé qu'en cas de danger prouvé pour la vie ou la santé physique ou psychologique de la femme, ou en cas de viol ayant fait l'objet d'une plainte antérieure.

Sur le site Internet du quotidien El Mundo, plus de 75 % des personnes se disent «satisfaites» que le gouvernement retire cette loi et selon un sondage publié par «El Pais» au début de l'année, 78 % des Espagnols rejettent le texte qui était une des promesses de campagne du chef du gouvernement de droite Mariano Rajoy en 2011.

Si rien n'est encore confirmé, l'espoir est désormais permis que cette loi ne se fera pas et que les Espagnoles gardent le droit de disposer librement de leur corps. Ce serait une belle victoire pour les droits des femmes en tout cas !

Christine RIMBAULT

Secrétaire fédérale à l'égalité
chris_rimbault@yahoo.fr



Andrea FUCHS

Secrétaire fédérale adjointe à l'égalité
andrea.fuchs@neuf.fr